

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024

Date de convocation : 23 janvier 2024

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Alexandre DEL GROSSO, Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Robert SEEL, Paul TRZEBIATOWSKI.

Absents excusés : Marie CAPOZIO-RISSER, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claude LEHR, Gérard OTT, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Carole SCHERRER.

Pouvoir : Néant.

Démission : Anne PALANIAK.

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

ORDRE DU JOUR

1. Attribution des marchés rénovation caveau ancien Presbytère
2. Convention lotissement du Panorama
3. Acquisition Terrain rue de Kembs – Acte administratif
4. Acquisition terrain rue de Bâle – Acte administratif
5. Vente terrain rue de Landser - Acte administratif
6. Remplacement fenêtres École Primaire - Fonds de concours
7. Signature convention STA 2024
8. ONF – État assiette 2025
9. Divers
10. Rapport des commissions

COMPTE RENDU DU 29 JANVIER 2023

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 janvier 2024.

POINT 01 : ATTRIBUTION MARCHES RENOVATION CAVEAU ANCIEN PREBYTERE ET AMENAGEMENT CANTINE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un avis de marché à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation du caveau du presbytère, l'aménagement d'une cantine périscolaire et l'extension du bâtiment.

La date limite de remise des offres avait été fixée au 12 février 12h00.

Les offres ont été vérifiées et analysées pour permettre un classement par rapport aux critères énoncés dans l'avis de marché.

Les offres ont été notées selon 2 critères, la note technique (40 %) et le prix (60 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide de retenir les offres options comprises des entreprises comme suit et autorise le Maire à signer les marchés publics et l'ensemble des documents y afférent :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT	Note générale
1	Fondations spéciales	ROC AMENAGEMENT	206 595,00 €	19,60
2	Terrassement - Gros-Œuvre Démolition	DEGANIS	533 722,30 €	20,00
3	Etanchéité – Zinguerie	INFRUCTUEUSE		
4	Isolation Thermique Extérieure	Ets KWAST	17 100,00 €	18,00
5	Echafaudage	Ets MAMBRE	2 984,00 €	14,40
6	Façade Rideau Alu	Ets MURA et Fils	29 049,56 €	17,20
7	Menuiserie Ext. Et Int. Bois	Ets MURA et Fils	83 789,57 €	18,00
8	Electricité – Courants faibles	PARELEC	61 946,49 €	20,00
9	Chauffage – Ventilation – Sanitaire	JAENICKE	137 522,40 €	19,20
10	Serrurerie Métallerie	Ets ROMAN	25 250,00 €	19,20
11	Peinture	PEINTUREST	3 795,25 €	19,60
12	Nettoyage	Non attribué		
13	Aménagements extérieurs	TP3F	97 977,00 €	20,00
	Total général		1 199 731,57 €	

LOT 3 : Aucune offre n'étant parvenue pour le lot 3, le Conseil Municipal décide de ne pas relancer un appel public mais de faire appel à plusieurs entreprises pour obtenir une offre qui sera analysée par le Conseil Municipal après réception.

LOT 12 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas attribuer ce lot, les 2 offres réceptionnées étant totalement disproportionnées par rapport à l'estimation. Le nettoyage sera donc réalisé en régie par l'Association 3.0 suite à proposition de l'Association.

POINT 02 : CONVENTION LOTISSEMENT DU PANORAMA

Monsieur le Maire rappelle que le dossier du permis d'aménager du lotissement du Panorama a été déposé et est actuellement à l'instruction par les services de SLA.

Une convention doit cependant être signée entre l'aménageur et la Commune pour permettre à l'aménageur de prendre en charge les travaux de voirie de la rue du Panorama qui est réservée aux piétons et interdite à la circulation automobile.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après délibération, accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

POINT 03 : ACTE ADMINISTRATIF D'ACQUISITION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement d'une future piste cyclable la CeA avait, il y a plusieurs années déjà, procédé à l'arpentage de parcelle en bordure de la RD6Bis I. Cette parcelle appartient donc à son propriétaire alors qu'elle est utilisée comme bande cyclable actuellement.

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte, la régularisation de cette acquisition par un acte administratif.

Il est exposé à l'assemblée délibérante que la commune souhaite acquérir au prix de 2000 € (deux mille euros) cette parcelle qui permettra l'aménagement d'une future piste cyclable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'acquisition des parcelles suivantes par acte administratif qui seront versées dans domaine public communal :

- Section 37 parcelle 146 d'une surface de 215 m²

Donne délégation à la 1^{ère} Adjointe au Maire, Madame Annie DEVEY, pour signer l'acte administratif d'acquisition des parcelles ci-dessus.

POINT 04 : ACTE ADMINISTRATIF D'ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de l'impasse rue de Bâle il avait été procédé à un arpentage en vue d'une cession gratuite de terrain au profit de la commune. L'arpentage a été effectué mais aucune régularisation par un acte administratif ou acte notarié n'a été faite.

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte, la régularisation de cette acquisition par un acte administratif.

Il est exposé à l'assemblée délibérante que la commune souhaite acquérir à l'euro symbolique deux petites parcelles permettant l'accès aux terrains situés en contrebas de la rue de Bâle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'acquisition des parcelles suivantes par acte administratif qui seront versées dans domaine public communal :

- Section AA parcelle 140 d'une surface de 147 m²
- Section AA parcelle 141 d'une surface de 74 m²

Donne délégation à la 1^{ère} Adjointe au Maire, Madame Annie DEVEY, pour signer l'acte administratif d'acquisition des parcelles ci-dessus.

POINT 05 : REMPLACEMENT DES FENETRES EN BOIS DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un devis des Ets KOEHLER de Riedisheim pour le remplacement des fenêtres en bois de l'école primaire par des fenêtres en aluminium comme celles déjà remplacées ainsi que la porte d'entrée principale dans le cadre d'économie d'énergie.

Ces travaux pourraient être subventionnés par les Fonds de Concours de SLA et peut être même par la Région Grand Est.

Les travaux pour le remplacement de 21 fenêtres et la porte d'entrée s'élèvent à 33 930 € HT soit 40 716 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour entreprendre ces travaux et impute la dépense au Budget 2024 et autorise le Maire à déposer des demandes de subvention.

POINT 06 : CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN AGGLOMERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement en traverse d'agglomération de la RD 6 Bis I. En effet une convention est nécessaire pour transférer pendant la durée des travaux la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace au profit de la Commune réalisant les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après délibération, accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents y afférant.

POINT 07 : ACQUISITION CAMIONNETTE PLATEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'utilité d'acquérir pour nos services techniques une camionnette benne. En effet, l'essentiel des travaux est réalisé avec le tracteur qui n'est pas adapté dans la plupart des cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette acquisition et vote un Budget de 40 000 € TTC. Le Conseil Municipal mandate la commission des finances pour inscrire cette dépense au Budget 2024 dans la mesure du possible.

Le choix du véhicule sera validé par le Conseil Municipal une fois le Budget voté et la dépense inscrite.

POINT 08 : DISTRI GARDEN

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Distri Garden pour la modification de bacs à fleurs permettant le stockage d'eau et donc une diminution de l'arrosage.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le système proposé et après en avoir délibéré, donne son accord pour cette mise en place sur 4 bacs à fleurs devant la mairie au prix unitaire de 222 € HT et autorise le Maire à signer le devis.

POINT 09 : CIRCUIT 1,2,3 BOUGEZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le fléchage par le Club Vosgien du parcours 1,2,3 Bougez ! Ce fléchage permettra d'inscrire officiellement ce sentier dans les sentiers de promenade du Club Vosgien.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.